

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATANIE
MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-02

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit conformément à l'article 451 du *Code municipal du Québec* :

- Le conseil municipal a adopté le 4 mars 2019 le **Règlement numéro 2019-02 sur la qualité de vie**;
- Ce règlement remplace le règlement numéro 2016-08 portant le même nom;
- Ce règlement a été adopté en vertu des pouvoirs conférés par la *Loi sur les compétences municipales*;
- Le règlement a été déposé au bureau du soussigné où toute personne intéressée peut en prendre connaissance;
- Une copie est également disponible sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.municipalite.baiedessables.ca
- Le règlement numéro 2019-02 entre en vigueur conformément à la *Loi*.

Donné à Baie-des-Sables, ce 6 mars 2019.

Adam Coulombe, g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier